



Question écrite N° 79

Conseil général du 8 juin 2026

Réalisation effective des motions N°27 et N°31

Les motions N°27 (Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne) et N°31 (Complément à la motion N°27 en dotant la commune de véhicules fonctionnant à l'hydrogène vert) déposées par le groupe PS-Verts respectivement en 2020 et 2022 sont annoncées classées par l'état du rôle en 2025 déjà. Elles sont annoncées comme étant réalisées « notamment par l'obtention du Label cité de l'énergie via son plan d'actions (pose d'installation photovoltaïques, installation de bornes électriques, etc.) ».

Qu'en est-il, dans les faits, à l'heure actuelle, au niveau du remplacement des machines, véhicules communaux ou bus scolaires thermiques par une autre énergie (électrique ou hydrogène vert) souhaité par ces motions? Est-ce que des bornes de recharges électriques publiques ont été installées? D'autres actions ont-elles été entreprises?

Nous remercions le conseil communal de ses réponses.

Catherine Wolfer
Groupe PS-Verts

Séance du Conseil général du lundi 14 septembre 2026**Réponse à la question écrite n° 79 de Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)****Intitulée : « Réalisation effective des motions nos 27 et 31 »**

Madame la Conseillère générale,

En préambule, le Conseil communal relève que si les mesures visées par les motions n°27 et n°31 vous paraissaient insuffisamment réalisées, il aurait été opportun de s'opposer à leur classement lors du traitement de l'état du rôle. Cependant, le Conseil communal répond à vos questions comme suit.

Tout d'abord, nous vous confirmons que des bornes de recharge publiques ont été installées à l'écopoint des Grands-Prés, comme cela a été communiqué dans le Journal communal de mars 2025. À ce jour, leur taux d'utilisation demeure relativement faible. Cette situation s'explique vraisemblablement par un tarif peu concurrentiel par rapport à certaines infrastructures privées disponibles à proximité. Dans ce contexte, la Commune n'envisage pas, à ce stade, l'implantation de nouvelles bornes de recharge sur son territoire.

S'agissant du renouvellement des véhicules et des machines communales, l'Exécutif examine systématiquement les alternatives reposant sur des énergies vertes. Toutefois, plusieurs contraintes, notamment techniques (poids, puissance, autonomie, infrastructure de recharge, comptabilité avec les usages communaux, etc) limitent encore leur généralisation. À cela s'ajoute naturellement le critère financier, qui doit être pris en considération dans le cadre d'une gestion responsable des deniers publics. Néanmoins, lors des futurs remplacements de véhicules ou d'équipements, les solutions dites vertes continueront d'être évaluées en priorité lorsque celles-ci répondront aux besoins opérationnels de la Commune et présenteront un rapport coût-utilité satisfaisant. Dans cette même dynamique d'engagement en faveur de la mobilité durable, la Commune a également fait l'acquisition d'un vélo électrique mis à disposition du personnel communal pour les déplacements internes.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du futur hangar de la voirie, la Commune entend anticiper l'évolution des besoins en prévoyant les infrastructures électriques nécessaires à l'installation ultérieure de bornes de recharge pour les véhicules communaux.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal considère que les objectifs poursuivis par les motions concernées sont pris en compte de manière pragmatique et progressive, en tenant compte des réalités techniques, opérationnelles et financières auxquelles la Commune est confrontée.

Bassecourt, le 19 juin 2026

Le Conseil communal